

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant obtenu l'autorisation provisoire d'exercer en application des dispositions de l'arrêté 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS1030436K

Bénéficie d'une autorisation provisoire d'exercer la personne suivante :
Mme Chatelin (Éliane), épouse Kontogom.